

2012-1107
2013-06-10

TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE NUTRITE, INHIBITEUR DE GERMINATION DES
GRAINES DE MAUVAISES HERBES AVEC GLUTEN DE MAÏS – COMMERCIAL

Pour inhiber la germination des graines de digitale sanguine, de trèfle rampant et de pissenlit dans les aires publiques comme les terrains de sports, les parcs, les terrains de golf et les gazonnières, où le gazon prédominant est le ray-grass vivace établi ou le pâturin des prés établi.

Pour usage uniquement dans la fabrication d'un engrais-pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les engrais*.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Farine de gluten de maïs 100 %

N° D'HOMOLOGATION 27728 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT IRRITANT POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL

CONTENU NET : 5-100 kg

FERTI TECHNOLOGIES INC.
560 CHEMIN RHÉAUME
ST-MICHEL QC
J0L 2J0

Téléphone : (450) 462-2555

Le traitement de prélevée Nutrite, inhibiteur de germination des graines de mauvaises herbes avec gluten de maïs – Commercial peut empêcher la germination des graines de digitale sanguine, de trèfle rampant et de pissenlit lorsqu'il est appliqué conjointement avec un programme sain d'entretien du gazon. La digitale sanguine, le trèfle rampant et le pissenlit établis au moment du traitement ne seront pas inhibés. Ce produit est préparé pour usage dans les aires publiques comme les terrains de sports, les parcs, les terrains de golf et les gazonnières, où le gazon prédominant est le ray-grass vivace établi ou le pâturin des prés établi. Utiliser le **traitement de prélevée Nutrite, inhibiteur de germination des graines de mauvaises herbes avec gluten de maïs – Commercial** uniquement pour la fabrication d'un engrais-pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les engrais*.

MODE D'EMPLOI :

Ne pas appliquer le produit par temps venteux. Pour les applications au printemps et à la fin de l'été ou au début de l'automne, les dates d'application du produit peuvent varier d'une année à l'autre et selon les conditions météorologiques. En général, l'effet inhibiteur du produit sur les graines de mauvaises herbes se dissipe dans les cinq semaines suivant l'application.

Appliquer le **traitement de prélevée Nutrite, inhibiteur de germination des graines de mauvaises herbes avec gluten de maïs – Commercial** sur une pelouse bien développée, et qui possède une masse importante de racines. Ne pas appliquer le produit sur le gazon lorsqu'il est jeune parce qu'il peut inhiber la germination des graines. Effectuer le traitement après la première tonte lorsque les systèmes racinaires sont établis. Ne pas appliquer le produit au printemps alors qu'on effectue un sursemis ou un nouvel engazonnement. De même, ne pas appliquer le produit à l'automne alors qu'on effectue un sursemis ou un nouvel engazonnement.

Pour de meilleurs résultats : Appliquer le produit sur un gazon établi deux fois par année, c'est-à-dire une fois au début du printemps et une fois à la fin de l'été ou au début de l'automne.

APPLICATION AU PRINTEMPS :

Inhibition de la digitale sanguine, du trèfle rampant et du pissenlit :

Appliquer le produit sur le ray-grass vivace établi ou le pâturin des prés établi au début du printemps, deux semaines avant la germination des graines de mauvaises herbes.

APPLICATION À LA FIN DE L'ÉTÉ OU AU DÉBUT DE L'AUTOMNE :

Inhibition de la digitale sanguine, du trèfle rampant et du pissenlit :

Appliquer le produit sur le ray-grass vivace établi ou le pâturin des prés établi à la fin de l'été ou au début de l'automne, après le stress de chaleur.

DOSE D'APPLICATION :

Appliquer le produit à raison de 9,8 kg/100 m² (20 lb/1 000 pi²).

MÉTHODE D'APPLICATION :

1. Déterminer la surface à traiter en multipliant la longueur et la largeur de la surface totale, en mètres. Un pas normal mesure environ un mètre. Mesurer toute installation

ou voie d'accès de la même manière, et soustraire ces dimensions de la surface totale. Le reste représente la surface de gazon à traiter.

2. Pour les grandes surfaces, appliquer le **traitement de prélevée Nutrite, inhibiteur de germination des graines de mauvaises herbes avec gluten de maïs – Commercial** au moyen d'un épandeur rotatif. Pour les surfaces de moindre étendue, appliquer le **traitement de prélevée Nutrite, inhibiteur de germination des graines de mauvaises herbes avec gluten de maïs – Commercial** au moyen d'un épandeur manuel.
3. Appliquer le **traitement de prélevée Nutrite, inhibiteur de germination des graines de mauvaises herbes avec gluten de maïs – Commercial** en quadrillage. Utiliser la moitié de la dose dans chaque direction. Appliquer le produit lorsque le sol est humide et lorsqu'on prévoit de la pluie moins de 2 jours avant le traitement. S'il n'y a pas de pluie moins de 2 jours avant le traitement, l'irrigation est requise. L'humidité excessive au moment du traitement peut rendre le produit moins efficace.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler ou de respirer les poussières. Comme mesure de bonne hygiène, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures fermées et des gants lorsqu'on manipule le produit. De plus, on recommande de porter un masque anti-poussières lorsqu'on transfère le produit à l'épandeur. Nutrite inhibiteur de germination des graines de mauvaises herbes avec du gluten de maïs-Commercial ne devrait pas être appliqué par un travailleur avec une sensibilité ou une allergie au maïs.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

GÉNÉRAL : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Garder le produit dans un endroit frais et sec, loin des semences, des engrais et autres pesticides.

ÉLIMINATION :

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))